

S.I.A.V.A.B.

46 Grande Rue
02400



03.23.82.88.72



03.23.82.63.16



mairiedebonneil@wanadoo.fr

10 octobre 2017



Bassin de décantation – Juillet 2017

MAITRISE DU RUISSELLEMENT ET DE L'EROSION SUR LE SYNDICAT D'AZY-BONNEIL

Journée d'information des élus de l'Union des Syndicats



Secrétariat : 10 rue du Bon Puits
02000 Chivy-les-Etouvelles
Téléphone : 03.23.20.36.74
Télécopie : 03.23.20.36.76
Mail : union-des-syndicats@griv.fr

Site internet : union-des-syndicats.fr

Contexte

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Viticole d'Azy-Bonneil est composé des communes d'Azy-sur-Marne et Bonneil. Ces 2 communes se situent dans le département de l'Aisne, au sud-ouest de Château-Thierry.

Ce secteur, caractérisé par des coteaux viticoles à fortes pentes, est sujet à des phénomènes de ruissellement, prenant un caractère catastrophique, sous forme de véritables coulées de boue.

Liées aux eaux pluviales et aux eaux de ruissellement, elles peuvent engendrer un important colmatage des cours d'eau et de gros dégâts matériels sur les habitations et les voiries.

Plusieurs événements pluvieux notables se sont produits sur les communes d'Azy-sur-Marne et Bonneil en avril 1983, septembre 1987, mai et juin 2009, provoquant d'importants dégâts. C'est dans ce contexte, que le syndicat d'Azy-Bonneil a décidé d'engager des travaux pour lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols.



Localisation du site



Dégâts causés par l'orage de mai 2009

Objectifs du maître d'ouvrage

Les objectifs de ce projet étaient les suivants :

- Protéger les biens et les personnes en diminuant le risque « inondation » ;
- Améliorer la collecte des eaux de ruissellement ;
- Augmenter le temps de concentration (temps que mets une goutte d'eau pour rejoindre l'exutoire du bassin versant) par infiltration et ralentissement des écoulements ;
- Améliorer la qualité biologique des écosystèmes aquatiques ;
- Protéger le capital sol et améliorer les conditions d'accès au coteau.

Les travaux et aménagements

Les travaux se sont déroulés sur plusieurs années et en 2 phases, puisque les aménagements de la première tranche se sont avérés insuffisants pour des événements pluvieux majeurs :

Première tranche de travaux (de 1992 à 1995):

- Création d'un bassin de décantation de 1500 m³ ;
- Mise en place de collecteurs de ruissellement (coquilles, chemins bétonnés, buses, caniveaux, canalisations et dépierres).

Deuxième phase de travaux (de 2014 à 2017):

- Extension du bassin de décantation existant, portant sa capacité de stockage à 3000 m³ et création d'un second bassin de décantation d'un volume de stockage de 5300 m³ ;
- Mise en place de freins hydrauliques au niveau d'une ravine dont la pente est de 32%, par la mise en place de 2 seuils en enrochements ;
- Mise en place de collecteurs de ruissellement (chemins reprofilés, chemins bétonnés, buses, caniveaux, canalisations et dépierres).



Bassin de décantation de 5300 m³, collectant les eaux de ruissellement d'un bassin versant de 131 ha



Bassin de décantation de 3000 m³, collectant les eaux de ruissellement d'un bassin versant de 92 ha



Mise en place de coquilles bétonnées entre les rangs de vignes



Mise en place de dépierreurs et de chemins bétonnés

Démarches réglementaires

- Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
- Déclaration d'intérêt général (DIG) ;
- Arrêté préfectoral signé le 22 juillet 2014.

Les aspects financiers

Coût total de l'étude pour les travaux de la tranche 2 : **38 722 € HT**

Coût total des travaux : **518 000 € HT (tranche 1) et 1 750 000 € HT (tranche 2)**

Avec la participation financière de :

- Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (CIVC) : **22%**
- L'Agence de l'eau Seine Normandie : **13%**
- Conseil départemental de l'Aisne : **3%**

La part non subventionnée des travaux sur coteau viticole est financée par les **propriétaires viticoles** du coteau et **les communes adhérentes** du syndicat. La participation des communes s'élève à **5%** du montant de l'opération.

Les aspects administratifs et réglementaires

- Maître d'ouvrage : **Syndicat Intercommunal d'Aménagement Viticole d'Azy-Bonneil.**
- Assistants maître d'ouvrage : **DDT 02 et la Chambre d'agriculture 02.**
- Maîtres d'œuvre : **SAUNIER & ASSOCIES et CABINET CHOLLET**
- Réalisation de l'étude : **CABINET CHOLLET**
- Réalisation des travaux : **DESGRIPPES**